

CORÉE

Soutien à l'agriculture

La Corée procède à une réduction progressive du soutien à l'agriculture et de modestes progrès dans le sens d'une meilleure prise en compte des mécanismes du marché ont été faits. Les mesures non tarifaires ayant évolué vers un régime tarifaire en 2015, toutes les restrictions à l'importation applicables aux produits agricoles prennent désormais la forme de droits de douane et de contingents tarifaires. Parallèlement à la réduction du soutien des prix, le gouvernement a mis en place différents programmes de paiements directs à partir de la fin des années 1990 et instauré un régime d'assurance agricole en 2005.

Le soutien total (EST) à l'agriculture en pourcentage du PIB a sensiblement diminué pendant la période étudiée, passant de 8.6 % en 1986-88 à 1.7 % en 2014-16. Cependant, le soutien aux producteurs, exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %), qui s'établit à 49 %, reste 2.5 fois supérieur à la moyenne OCDE. Le soutien des prix du marché (SPM) a constitué la principale composante du soutien aux agriculteurs. Même si ratio du prix à la production au prix à la frontière est passé de 3.3 en 1986-88 à 1.9 en 2014-16, la part du SPM dans l'ESP n'enregistre qu'une baisse très modérée au cours de la même période, passant de 99 % à 92 %. Les transferts aux agriculteurs à titre individuel constituent 87.4 % de l'EST, et les services d'intérêt général (ESSG), 12.5 %. Les dépenses consacrées au développement et à l'entretien de l'infrastructure représentent 52 % de l'ESSG, suivies par celles destinées au système de connaissances et d'innovation agricoles.

Principales évolutions de l'action publique

La Corée a annoncé son *plan complété pour équilibrer l'offre et la demande de riz*. Dans l'optique d'équilibrer l'offre et la demande d'ici 2019, la Corée prévoit de mettre en œuvre diverses mesures. Le pays doit réduire la superficie des rizières tout en encourageant la diversification des cultures et l'utilisation de semences de qualité supérieure plutôt que de semences à rendement élevé. Afin d'accroître la consommation de riz, le gouvernement prévoit d'augmenter les investissements de recherche et de développement dans les industries de transformation du riz et de sensibiliser davantage la population à la valeur nutritionnelle du riz. Le riz issu des stocks publics mis sur le marché afin d'être utilisé comme aliment pour animaux doit passer de 90 000 tonnes en 2016 à 470 000 tonnes en 2017. Un nouveau plan quinquennal (2016-20) intitulé *plan de promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement* est mis en œuvre. Pour faire croître le marché des produits agricoles respectueux de l'environnement, le gouvernement prévoit d'augmenter la part de la superficie cultivée sans pesticide (comprend la production biologique), et plus généralement de réduire l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques dans la production végétale.

En décembre 2016, un fonds de coopération a été créé afin de soutenir les secteurs de l'agriculture et des pêches qui pourraient pâtir de la libéralisation des échanges découlant des accords de libre-échange (ALE). Ce fonds est créé et sera financé par les industries susceptibles d'en bénéficier. La Loi spéciale sur l'aide aux agriculteurs et aux pêcheurs à la suite de la conclusion des accords de libre-échange vise à lever jusqu'à 100 milliards KRW (86 millions USD) chaque année sous forme de contributions bénévoles d'entreprises privées. Ce fonds servira à former des jeunes issus de ménages agricoles et à améliorer le bien-être et le développement ruraux.

Dans le cadre du Projet graines dorées (Golden Seed Project), 491 milliards KRW (423 millions USD), provenant à la fois de fonds publics et privés, doivent être investis entre 2012 et 2021 afin de créer des semences nationales et de promouvoir l'exportation des semences. En 2016,

300 nouvelles variétés avaient été mises au point. Un nouveau complexe privé de recherche sur l'amélioration génétique, abritant des unités de recherche sur les variétés et l'industrialisation des semenciers, a été achevé en octobre 2016. En 2017, il doit promouvoir la mise au point de petites machines agricoles automatisées, la modernisation du système d'observation des terres agricoles avec l'utilisation de drones, et la conception d'un modèle fondé sur des mégadonnées afin de prédire l'offre et la demande de produits végétaux.

La *cit  nationale d di e   l'alimentation de la Cor e* (Foodpolis), une plateforme tourn e vers les exportations et ax e sur la R-D, b t e sur un terrain de 2.32 kilom tres carr s, devrait  tre termin e en 2017. Afin de soutenir les entreprises du secteur alimentaire qui ont achet e ou lou e des terres, le gouvernement g re des installations de R-D depuis 2017.

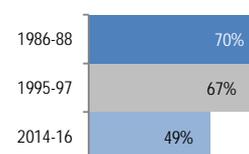
 valuation et recommandations

- La part des paiements budg taires tend   augmenter depuis quelques ann es, avec le lancement de nouveaux dispositifs et l'augmentation des montants vers s. Cependant, le soutien des prix du march  l'emporte toujours, et plus de 90 % du soutien aux producteurs porte sur un petit nombre de produits particuliers. Il faudrait mettre en place un processus progressif et pr visible de suppression de la protection aux fronti res et du soutien de produits sp cifiques afin de permettre aux march s de jouer leur r le dans l'attribution des ressources de production et de r duire la taxation implicite des consommateurs.
- La r forme du syst me de production du riz devrait  tre une priorit  strat gique, car l'effet de distorsion qui d coule du soutien du riz a entra n e d'importantes pertes d'efficience. Le plan visant    quilibrer l'offre et la demande de ce produit repr sente un premier pas vers un syst me plus efficace et durable. Il faut accentuer les efforts d ploy s pour faire  voluer la production et les mesures faussant les  changes qui emp chent les producteurs de recevoir les signaux du march  afin de concr tiser la r forme du syst me de production du riz.
- Les dispositifs de paiements directs doivent  tre dissoci s des d cisions li es   la production et r orient s vers des mesures qui ciblent les objectifs soci taux explicites, notamment la fourniture de services environnementaux tels que la gestion de l'eau, la protection contre les crues et la biodiversit .
- Il faut accorder plus d'importance   la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et   la pr servation de l' cosyst me. Jusqu'  pr sent, la Cor e a mis en  uvre ses plans d'am lioration de l'environnement agricole   long terme en recourant principalement   des mesures d'incitation visant les producteurs, comme les subventions aux intrants et les dispositifs de paiements directs. N anmoins, il est encore possible d'am liorer certains points pour accro tre les performances environnementales du secteur, notamment les taux d'azote et de phosphate largement exc dentaires, ainsi que l'intensit  de l'utilisation de l'eau dans la production agricole. La politique environnementale devrait reposer de plus en plus sur le principe du pollueur-payeur.

Évolution du soutien à l'agriculture

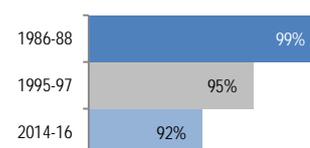
ESP en % des recettes (ESP en %)

La Corée réduit progressivement son soutien à l'agriculture depuis 1986-88. Néanmoins, le soutien global reste relativement élevé (2.5 fois la moyenne OCDE). Après une forte diminution qui l'a amenée à 45 % en 2010, l'ESP en pourcentage est remontée à 49 % en 2014-16.



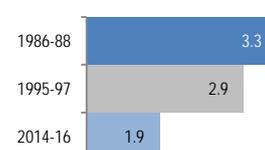
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Les formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions (soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) diminuent peu à peu, mais demeurent prépondérantes et représentent environ 90 % du soutien total accordé aux agriculteurs en 2014-16.



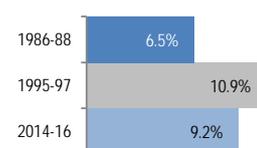
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (coefficient nominal de protection des producteurs)

Le ratio des prix à la production aux prix à la frontière diminue peu à peu. Dans l'ensemble, les prix perçus par les producteurs ont été presque deux fois plus élevés que les cours mondiaux en 2014-16, comme l'indique le coefficient nominal de protection (CNP). Selon le CNP, les produits les plus protégés sont le soja, la viande porcine et l'orge.



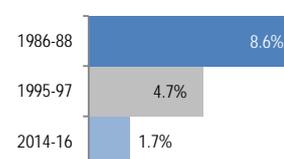
ESSG en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général équivalaient à 9 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2014-16, une part légèrement inférieure à celle du milieu des années 90, mais presque deux fois supérieure à la moyenne OCDE. Plus de la moitié des dépenses consacrées aux services d'intérêt général ont financé le développement et l'entretien de l'infrastructure.

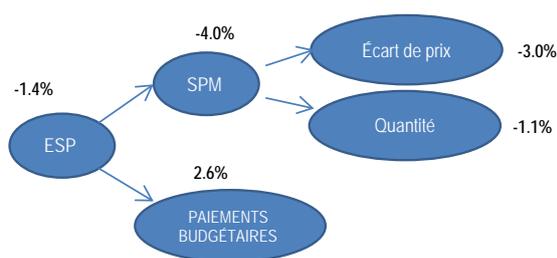


EST en % du PIB

Le soutien total en pourcentage du PIB a fortement diminué, en raison principalement d'une croissance rapide en dehors du secteur agricole, pour s'établir à 1.7 % en 2014-16. Cependant, il reste environ trois fois supérieur à la moyenne OCDE.

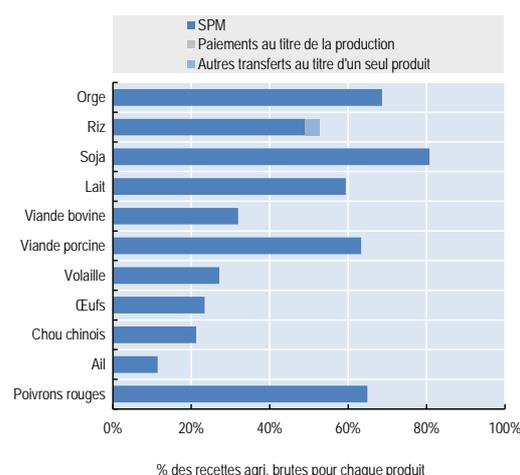


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2015 à 2016



Le niveau de soutien a légèrement diminué en 2016, principalement en raison d'une réduction de l'écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière (SPM), partiellement compensée par une hausse modérée des paiements budgétaires. La baisse du SPM est essentiellement due à la réduction des prix intérieurs du riz.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2014-16



Les transferts à des produits spécifiques ont représenté 93 % du soutien total aux agriculteurs en 2014-16. Ce sont le soja, le piment rouge, l'orge, la viande porcine et le lait qui en reçoivent le plus (au moins 60 %).

Tableau 2.14. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD						
	1986-88	1995-97	2014-16	2014	2015	2016p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	16 985	33 089	40 178	42 653	39 352	38 530
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	72.0	64.3	63.2	64.8	64.6	60.1
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	17 930	36 779	48 375	49 933	45 937	49 254
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	12 040	23 080	20 688	21 177	20 847	20 039
Soutien au titre de la production des produits de base	11 920	21 794	18 894	19 702	19 140	17 840
Soutien des prix du marché ¹	11 920	21 794	18 894	19 702	19 140	17 840
Paielements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	90	1 037	483	465	474	511
Utilisation d'intrants variables	29	159	198	195	178	221
avec contraintes sur les intrants	4	12	58	61	57	55
Formation de capital fixe	57	866	180	195	168	177
avec contraintes sur les intrants	0	83	38	39	30	44
Services utilisés sur l'exploitation	4	12	105	76	128	112
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	29	250	544	251	450	931
Au titre des Recettes / du Revenu	29	237	234	208	232	263
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	13	310	43	218	688
avec contraintes sur les intrants	0	0	44	43	47	43
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	766	758	783	758
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	766	758	783	758
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paielements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paielements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	70.0	66.9	49.3	48.0	50.8	49.2
CNP des producteurs (coeff.)	3.31	2.91	1.89	1.86	1.95	1.86
CNS aux producteurs (coeff.)	3.34	3.02	1.97	1.92	2.03	1.97
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	1 066	3 351	2 863	2 860	2 871	2 859
Système de connaissances et d'innovation agricoles	67	378	799	727	820	851
Services d'inspection et de contrôle	26	75	211	185	220	229
Développement et entretien des infrastructures	467	2 501	1 563	1 678	1 515	1 494
Commercialisation et promotion	0	14	48	65	33	45
Coût du stockage public	505	383	243	205	283	240
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	8.0	12.7	12.1	11.9	12.1	12.5
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-11 786	-23 777	-21 857	-22 467	-21 466	-21 638
Transferts des consommateurs aux producteurs	-11 638	-21 424	-18 052	-19 141	-18 190	-16 826
Autres transferts des consommateurs	-221	-2 662	-3 841	-3 369	-3 311	-4 843
Transferts des contribuables aux consommateurs	73	309	36	43	35	32
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	-65.9	-64.9	-45.2	-45.0	-46.8	-44.0
CNP des consommateurs (coeff.)	2.94	2.87	1.83	1.82	1.88	1.79
CNS aux consommateurs (coeff.)	2.93	2.85	1.83	1.82	1.88	1.78
Estimation du soutien total (EST)	13 179	26 740	23 588	24 079	23 753	22 930
Transferts des consommateurs	11 859	24 086	21 893	22 509	21 501	21 669
Transferts des contribuables	1 541	5 316	5 536	4 939	5 563	6 104
Recettes budgétaires	-221	-2 662	-3 841	-3 369	-3 311	-4 843
EST en pourcentage (% du PIB)	8.6	4.7	1.7	1.7	1.7	1.6
Déflateur du PIB (1986-88=100)	100	187	280	274	280	285
Taux de change (monnaie nationale par USD)	812.03	842.11	1 114.99	1 053.06	1 131.31	1 160.59

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Corée sont : l'orge, l'ail, le chou chinois, le piment, le riz, le soja, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

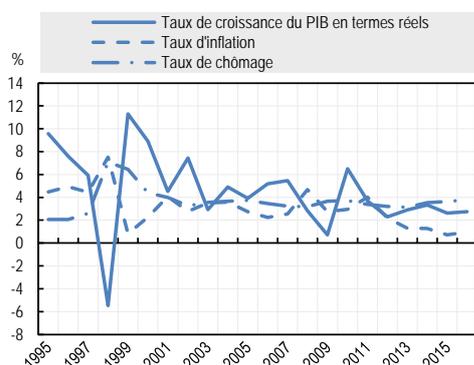
Source : OCDE (2017), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933512877>

Informations contextuelles

Affichant un PIB par habitant relativement élevé, une croissance dynamique et un faible taux de chômage, la Corée est un pays caractérisé par le manque de terres et une forte densité de population parmi les pays de l'OCDE. Les montagnes et les forêts occupent plus de 60 % du territoire, et seule 17 % de la superficie est consacrée aux activités agricoles. Les petites exploitations familiales de moins de deux hectares l'emportent dans le secteur. L'agriculture perd de son importance dans l'économie : en 2015, elle a représenté 2.3 % du PIB et 5.7 % de l'emploi. La Corée figure parmi les principaux importateurs nets mondiaux de produits agroalimentaires. Ces produits constituent environ 5.6 % du total des importations du pays, et 1.1 % de celui de ses exportations.

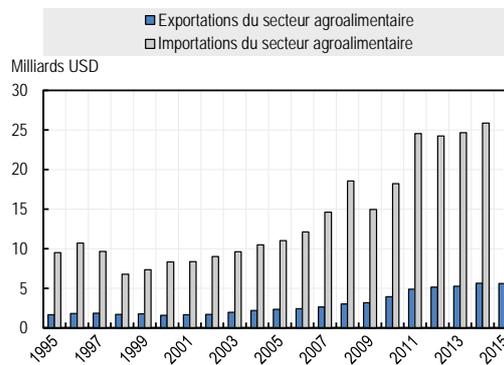
Graphique 2.14.1. Principaux indicateurs économiques, 1995-2016



Source: Panorama des statistiques de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933513504>

Graphique 2.14.2. Commerce agroalimentaire, 1995-2015



Source: Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933513979>

Tableau 2.14.1. Indicateurs contextuels

	Corée		Comparaison internationale	
	1995	2015*	1995	2015*
Contexte économique				
Part dans l'ensemble des pays¹				
PIB (milliards de USD en PPA)	600	1 754	2.1%	2.0%
Population (millions)	45	51	1.5%	1.4%
Superficie des terres (milliers de km ²)	96	97	0.1%	0.1%
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	2 048	1 769	0.1%	0.1%
Ensemble des pays analysés¹				
Densité de la population (habitants/km ²)	453	507	40	47
PIB par tête, (USD en PPA)	13 296	34 647	9 312	23 457
Commerce en % du PIB	23	35	4.7	7.2
Agriculture dans l'économie				
Ensemble des pays analysés¹				
Part du PIB agricole (%)	5.9	2.3	3.2	2.9
Part de l'emploi agricole (%)	11.8	5.7	-	-
Exportations agroalimentaires (% des exp. totales)	1.3	1.1	7.9	6.9
Importations agroalimentaires (% des imp. totales)	7.0	5.6	7.7	6.8
Caractéristiques du secteur agricole				
Ensemble des pays analysés¹				
Part des produits végétaux dans la prod. agricole (%)	77	57	-	-
Part des produits animaux dans la prod. agricole (%)	23	43	-	-
Part des terres arables dans la SA (%)	87	85	30	30

Notes: * ou dernière année disponible. L'UE est traitée comme un seul pays.

Sources: USDA Economic Research Service. Bases de données statistiques de l'OCDE, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales. <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>

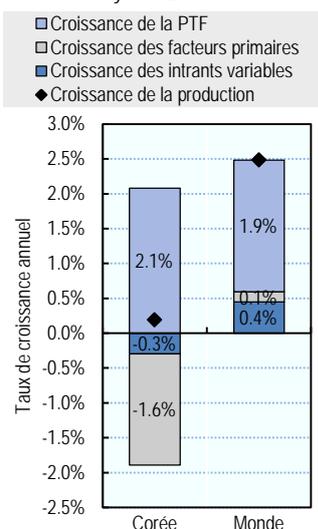
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933515404>

Si plus de 80 % des exportations agroalimentaires sont des produits destinés à la consommation finale, plus de la moitié des importations est destinée à être davantage transformée par l'industrie. En raison de la superficie limitée et de la faible compétitivité du prix des céréales, la demande intérieure de céréales autres que le riz dépend d'importations telles que le maïs et le blé utilisés comme aliments pour animaux.

La hausse de la productivité totale des facteurs (PTF) a contribué à maintenir les niveaux de production en Corée. Cette hausse a été légèrement supérieure à celle de la moyenne OCDE, s'établissant à 2.1 % par an entre 2004 et 2013. Elle a contribué à maintenir une croissance de la production légèrement positive, alors que l'utilisation d'intrants agricoles, comme la main-d'œuvre et les consommations intermédiaires, a baissé.

La rareté des terres entraîne une utilisation intensive d'intrants dans le secteur agricole coréen. Les excédents d'azote et de phosphate sont le résultat d'une utilisation importante d'engrais et du chargement en bétail. Bien que l'excédent de taux d'azote ait diminué ces vingt dernières années, il reste largement supérieur à la moyenne OCDE. La légère baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole s'explique par une diminution de la superficie de production du riz : la réduction de l'utilisation des engrais entraîne une diminution des émissions de méthane et d'hémioxyde d'azote, celle-ci étant en partie compensée par une augmentation du nombre de têtes de bétail. La part de l'agriculture dans la consommation d'eau est supérieure à la moyenne OCDE, étant donné que le riz est une culture de base essentielle en Corée.

Graphique 2.14.3. Composition de la croissance de la production agricole moyenne 2004-13



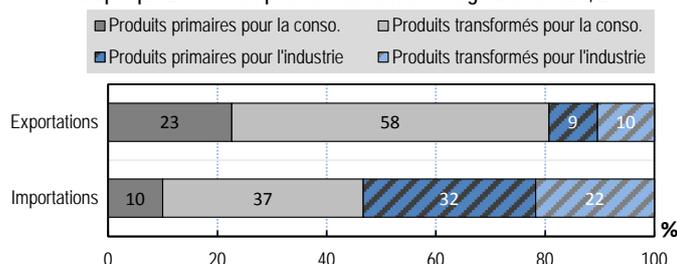
PTF est la productivité totale des facteurs. Les facteurs primaires comprennent le travail, la terre, le bétail et les machines.

Source : USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole.

Disponible sur : www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/documentation-and-methods.aspx#excel.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933514454>

Graphique 2.14.4. Composition du commerce agroalimentaire, 2015



Source : Base de données COMTRADE des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933514929>

Tableau 2.14.2. Productivité et indicateurs environnementaux

	Corée		Comparaison internationale	
	1991-2000	2004-13	1991-2000	2004-13
Taux de croissance annuel de la PTF ¹ (%)	3.53%	2.08%	1.58%	1.89%
			Monde	
			OECD average	
Indicateurs environnementaux	1995	2015*	1995	2015*
Bilan de l'azote, kg/ha	258	245	33	30
Bilan du phosphore, kg/ha	57	47	1.8	1.9
Part de consommation d'énergie du secteur agricole (%)	2.8	1.0	1.8	1.9
Part des émissions de GES ² d'origine agricole (%)	5	3	8.7	8.7
Part des terres irriguées dans la SA (%)	44	44	-	-
Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%)	63	49	45	42
Indicateur de stress hydrique	33	..	10	10

Notes : * ou dernière année disponible. L'UE est traitée comme un seul pays.

Sources : USDA Economic Research Service. Bases de données statistiques de l'OCDE, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933515879>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Les droits de douane et un large éventail de contingents tarifaires restent les principaux instruments utilisés pour soutenir les prix intérieurs. Suite à la conclusion de l'Accord du cycle d'Uruguay, les restrictions commerciales applicables à l'ensemble des produits, à l'exception du riz, ont été transformées en droits de douane. Le riz étant le produit agricole le plus sensible, entre 1995 et 2014, la Corée a suspendu les droits de douane applicables au riz et mis en place un contingent d'accès minimal au marché, assorti d'un droit de 5 %, conformément aux dispositions relatives au traitement spécial qui lui est accordé dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Le volume minimum de riz importé est ainsi passé de 51 307 tonnes en 1995 à 408 700 tonnes en 2014.

Le 1^{er} janvier 2015, la Corée a remplacé ses mesures non tarifaires applicables au riz par un régime tarifaire et défini un droit de douane de 513 % pour le riz importé (la validité de ce droit de douane est encore en cours de vérification par l'OMC). Les droits de douane applicables au volume qui peut être importé au titre de l'accès minimal (408 700 tonnes) restent de 5 % en contrepartie du traitement spécial accordé au riz.

Afin de garantir la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles ou en cas de pénurie temporaire de céréales due à l'instabilité de l'offre et de la demande, la Corée a mis en place un système de stocks publics pour le riz et un programme d'achats publics pour le soja. Le **système de stocks publics pour le riz**, créé en 2005, consiste à acheter du riz aux agriculteurs au prix du marché à la saison de la récolte et à le vendre hors-saison afin de réduire les fluctuations de prix. Le programme d'achats publics pour le soja, lancé en 1968, a gagné en ampleur ces dernières années, en raison des efforts déployés pour encourager la diversification des cultures.

Depuis 1997, **différents types de paiements directs** ont été mis en œuvre pour, notamment, indemniser les agriculteurs en préretraite, soutenir les revenus des riziculteurs, promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, maintenir l'activité agricole dans les régions défavorisées et préserver les paysages ruraux.

Le **programme de soutien des revenus des riziculteurs** constitue le dispositif de paiements directs le plus important. Ce système instauré en 2005 prévoit des paiements fixes et des paiements variables. Le **paiement fixe** est découplé des revenus, tandis que le **paiement variable** est déterminé par la différence entre le prix indicatif et le prix de la période de récolte de l'année. Si le prix de la période de récolte descend au-dessous du prix indicatif, les exploitants reçoivent 85 % de la différence, déduction faite du paiement fixe. Le prix indicatif est fixé tous les cinq ans en fonction de la variation des prix constatée sur cette période. Pour la période 2013-17, son montant a été relevé à 188 000 KRW pour 80 kg de riz (2 025 USD par tonne), contre 170 083 KRW (1 832 USD) pour la période 2005-12.

Le **dispositif d'assurance agricole**, mis en place en 2001 pour les cultures de pommes et de poires, a été élargi à 69 produits, dont 53 produits végétaux et 16 produits d'élevage. Tout en subventionnant la prime d'assurance à hauteur de 50 %, les pouvoirs publics ont augmenté les dépenses consacrées à ce dispositif, qui sont passées de 9 millions KRW (8 millions USD) à 287⁰milliards KRW (247 millions USD) depuis 2001. Un programme expérimental d'assurance-revenus a été lancé pour les oignons, le soja et le raisin en 2015. Le nombre de produits couverts est passé à six après l'ajout de l'ail en 2016 et des pommes de terre et des patates douces en 2017.

La *loi fondamentale sur l'agriculture, les zones rurales et l'industrie alimentaire*, adoptée en 2007, définit les grands principes d'action applicables au secteur. En vertu de cette loi, les pouvoirs publics ont présenté, en 2013, un plan d'application quinquennal (2013-17) intitulé **Plan de développement pour l'agriculture, les zones rurales et l'industrie alimentaire**. Le plan met l'accent sur les solutions innovantes permettant d'apporter de la valeur ajoutée aux produits agricoles, ainsi que sur la création d'emplois, moyennant l'intégration de l'agriculture à d'autres secteurs d'activité tels que l'industrie manufacturière ou de transformation et les technologies de l'information et de la communication.

La Corée accroît ses investissements depuis 2014 en vue de développer les **exploitations intelligentes**, des serres ou des étables équipées d'objets connectés. Ce dispositif permet à l'agriculteur de suivre et de contrôler certains paramètres à distance à l'aide d'un smart phone afin de réduire les coûts de main-d'œuvre et de gestion. En 2016, 1 912 hectares étaient équipés en horticulture, ainsi que 420 exploitations d'élevage. D'après une étude d'évaluation des exploitations intelligentes, les économies de main-d'œuvre ont permis d'augmenter la productivité de ces exploitations de 27.9 %.

Le gouvernement s'efforce de transformer l'agriculture en une **sixième industrie**¹, où l'agriculture est intégrée aux services de fabrication, de transformation, de commercialisation et de tourisme, pour l'ensemble des ressources matérielles et immatérielles du secteur, créant ainsi de la valeur ajoutée. Chaque province a créé et gère des centres de soutien à la sixième industrie. Afin d'assurer une croissance stable des entreprises de la sixième industrie, les pouvoirs publics ont mis en place une série de mesures de soutien allant de la conception de produits à la création de circuits de distribution visant à élargir les marchés.

Le **soutien apporté aux personnes s'installant dans des villages agricoles ou des zones rurales** afin d'intégrer l'industrie agricole a été renforcé, ce qui a redynamisé les collectivités rurales. Des centres destinés aux personnes retournant dans les villages agricoles et les zones rurales ont été créés afin de fournir des services de conseil et de l'information sur les politiques et les maisons vides. Ces centres gèrent également des programmes de formation sur les technologies agricoles, sur la transformation et la distribution des produits agricoles, ainsi que sur le mode de vie rural. Le nombre de personnes vivant dans les collectivités rurales est passé de 8 758 000 en 2010 à 9 392 000 en 2015.

Évolution des mesures internes, 2016-17

Malgré une réduction de la superficie cultivée, le prix moyen du riz pendant la saison de récolte (d'octobre à décembre) a chuté de 14.7 %, passant de 152 158 KRW pour 80 kilogrammes (1 639 USD par tonne) en 2015 à 129 807 KRW (1 398 USD) en 2016. Cette chute des prix est le résultat d'une offre excédentaire chronique : la consommation de riz par tête baisse régulièrement, principalement en raison d'une évolution du régime et des habitudes alimentaires, tandis que les cultivateurs de riz ont maintenu des niveaux de production élevés. Le gouvernement prévoit de soutenir les agriculteurs à l'aide d'un **paiement variable** d'un montant total de 1 490 milliards KRW (1 283 millions USD) afin de compenser les pertes de revenus agricoles.

En février 2017, le gouvernement a annoncé son **plan complété pour équilibrer l'offre et la demande de riz**, réajustant ainsi son plan initial de 2015. Dans l'optique d'équilibrer l'offre et la demande d'ici 2019, la Corée prévoit de mettre en œuvre diverses mesures. La superficie des rizières devrait passer de 799 000 hectares en 2016 à 711 000 hectares en 2018. Parallèlement, les pouvoirs publics encourageront la diversification des cultures et l'utilisation de semences de qualité supérieure plutôt que de semences à rendement élevé. Afin d'accroître la consommation de riz, le gouvernement prévoit de renforcer les investissements de recherche et de développement dans les industries de transformation du riz et sensibiliser davantage la population à la valeur nutritionnelle du riz. Le riz issu des stocks publics mis sur le marché afin d'être utilisé comme aliment pour animaux doit passer de 90 000 tonnes en 2016 à 470 000 tonnes en 2017. En outre, le gouvernement prévoit de fournir du riz aux pays en développement par le biais de la réserve de riz d'urgence de l'ASEAN Plus Trois (ASEAN Plus Three Emergency Rice Reserve ou APTERR). Par ailleurs, les mesures actuelles relatives au riz, comme les paiements directs, le système de stocks publics et la réglementation des terres agricoles, doivent être réexaminées en vue d'optimiser le niveau de production.

Si la Corée fait face à une surproduction nationale de riz, l'offre de cultures d'altitude, comme l'orge, le soja et le blé, repose essentiellement sur les importations. En 2015, le taux d'auto-provisionnement du riz était de 101 %, mais celui des cultures d'altitude n'était que de 10 %. Se fixant l'objectif d'augmenter le taux d'auto-provisionnement des cultures d'altitude à 15 % d'ici 2020, le gouvernement a mis au point le **plan à long terme pour les cultures d'altitude** en juillet 2016. Afin d'accroître la production de cultures d'altitude, la Corée encouragera la diversification des cultures dans les rizières et la mécanisation des activités agricoles en altitude, et augmentera la quantité de soja qu'elle achète. Le plan comprend également des mesures visant à faire progresser la demande de cultures d'altitude en encourageant le transfert des technologies

et la commercialisation à l'aide d'une technologie de transformation mise au point par les instituts publics de recherche.

En décembre 2016, l'Assemblée nationale a modifié la *loi spéciale sur l'aide aux agriculteurs et aux pêcheurs à la suite de la conclusion des accords de libre-échange* (la loi) afin de créer le **fonds de coopération**. Ce fonds est créé afin de soutenir les secteurs de l'agriculture et des pêches qui pourraient pâtir de la libéralisation des échanges découlant des accords de libre-échange (ALE). Ce fonds sera financé par les industries susceptibles d'en bénéficier. La loi vise à lever jusqu'à 100 milliards KRW (86 millions USD) chaque année sous forme de contributions bénévoles d'entreprises privées. Les entreprises qui contribuent au fonds peuvent bénéficier d'avantages fiscaux en retour. Ce fonds servira à former des jeunes issus de ménages agricoles et à améliorer le bien-être et le développement ruraux.

Un nouveau plan quinquennal (2016-20) intitulé **plan de promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement** est mis en œuvre conformément à la *loi sur la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement*. Ambitionnant de faire passer la taille du marché des produits agricoles respectueux de l'environnement de 1400 milliards KRW (1.2 milliard USD) en 2015 à 2500 milliards KRW (2.1 milliards USD) en 2020, le gouvernement prévoit d'augmenter la part de la superficie cultivée sans pesticide (comprend la production biologique) à 8 % (contre 4.5 % actuellement), et plus généralement de réduire l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques dans la production végétale de 1.5 % par an. Pour ce faire, il compte relever les paiements directs actuels au titre de la promotion de l'agriculture respectueuse de l'environnement, les subventions aux engrais biologiques, etc. Depuis 2017, seul le secteur privé peut fournir des certificats de produits agricoles respectueux de l'environnement, lesquels étaient auparavant fournis à la fois par le secteur public et le secteur privé. En outre, des programmes de protection agro-environnementale seront lancés pour préserver les sols et améliorer la qualité de l'eau.

La hausse de la productivité du secteur agricole est encouragée par des **investissements en R-D**. Dans le cadre du Projet graines dorées (Golden Seed Project), 491 milliards KRW (423 millions USD) doivent être investis entre 2012 et 2021 par le gouvernement et le secteur privé afin de créer des semences nationales et de promouvoir l'exportation des semences. En 2016, 300 nouvelles variétés avaient été créées. Un nouveau complexe privé de recherche sur l'amélioration génétique, abritant les unités de recherche sur les variétés et l'industrialisation des semenciers, a été achevé en octobre 2016. En 2017, il doit promouvoir la mise au point de petites machines agricoles automatisées pouvant être facilement utilisées par les agriculteurs âgés et les agricultrices, la modernisation du système d'observation des terres agricoles avec l'utilisation de drones, et la conception d'un modèle fondé sur des mégadonnées afin de prédire l'offre et la demande de produits végétaux.

La **cit  nationale d di e   l'alimentation de la Cor e** (Foodpolis), une plateforme tourn e vers les exportations et ax e sur la R-D, b tie sur un terrain de 2.32 kilom tres carr s, devrait  tre termin e en 2017. Afin de soutenir les entreprises du secteur alimentaire qui ont achet  ou lou  des terres, le gouvernement g re des installations de R-D sp cifiques depuis d but 2017 : le centre d' valuation de la fonctionnalit  des aliments, le centre de la s curit  et de la qualit  des aliments, et le centre d'emballage des aliments. Les entreprises peuvent b n ficier de diverses subventions et exon rations fiscales. Les entreprises d'investissement  trang res, notamment, sont admissibles   une r duction ou une exon ration de leur loyer pendant un maximum 50 ans si elles satisfont   certaines exigences concernant le montant de l'investissement ou le niveau technologique, entre autres. En mars 2017, 29 entreprises cor ennes du secteur alimentaire et deux entreprises d'investissement  trang res avaient sign  un contrat d'installation   Foodpolis et construisaient leurs locaux.

 volution des mesures commerciales, 2016-17

L'**accord de libre- change** (FTA) avec la *Colombie* est entr  en vigueur en juillet 2016. La Cor e a conclu quatorze autres ALE bilat raux et r gionaux avec *le Chili* (2004), *Singapour* (2006), *l'AELE (Association europ enne de libre- change)* (2006), *l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)* (2007), *l'Inde* (2010), *l'Union europ enne* (2011), *le P rou* (2011), *les  tats-Unis* (2012), *la Turquie* (2013), *l'Australie* (2014), *le Canada* (2015), *la Chine* (2015), *la Nouvelle-Z lande* (2015) et *le Viet Nam* (2015). L'*ALE Cor e- tats d'Am rique centrale*, conclu en novembre 2016 et paraph  en

mars 2017, devrait entrer en vigueur lorsque les deux parties auront achevé leur procédure nationale d'approbation.

La Corée négocie actuellement quatre nouveaux ALE : deux négociations portent sur des ALE bilatéraux avec l'*Équateur* et *Israël*, et deux sur des négociations multilatérales sur le *Partenariat économique régional global (RCEP)* et l'ALE *Corée-Chine-Japon*. En outre, elle examine les moyens de reprendre les négociations d'ALE avec le *Mexique* et le *Conseil de coopération du Golfe* (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Oman, Qatar, Bahreïn et Koweït). Le gouvernement coréen a entamé des négociations pour améliorer les ALE actuels avec *le Chili*, *l'Inde* et *l'ASEAN*, l'objectif étant de libéraliser davantage les échanges.

Note

1. L'expression « sixième industrie » est tirée de la théorie des trois secteurs, qui divise les économies en trois secteurs d'activité : extraction des matières premières (primaire), industrie manufacturière (secondaire) et services (tertiaire). Le nom « sixième industrie » indique que le secteur relie les industries du secteur primaire à des activités du secteur secondaire, comme la transformation des produits agricoles et la création de produits spécialisés, et à des activités du secteur tertiaire, comme la commercialisation et le tourisme.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2017

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Corée », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2017-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.